

**Devenir formateur en initiation  
à la prévention des risques psychosociaux**

**NON ELIGIBLE AU CPF**

**A compléter et à retourner dans les meilleurs délais et au minimum 1 mois et demi avant la date du stage de formation (avec l'ensemble des pièces demandées en pré-requis, cf. fiche stage en ligne)**

- attestation autoformation en ligne [https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=%4001001\\_2022](https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=%4001001_2022)
- **questionnaire de candidature** ci-après
- bulletin d'inscription complété et signé
- CV détaillé (concernant les interventions en tant que formateur **risques professionnels**)
- **projet de formation détaillé** qui fera l'objet d'un travail intersession

**Par mail, à :** [vinciane.saintpaul@inrs.fr](mailto:vinciane.saintpaul@inrs.fr) + [secretariat.forl@inrs.fr](mailto:secretariat.forl@inrs.fr)

Vinciane Saint-Paul  
Responsable pédagogique  
Département formation de l'INRS

**Dossier individuel (à remplir par le stagiaire demandeur)**

Date : .....

A déjà suivi un stage de formation à l'INRS :  oui  non

Session : Du 24/03/2025 au 28/03/2025 puis du 04/06/2025 au 05/06/2025

**Le candidat**

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone professionnel : .....

E-mail professionnel : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

**L'entreprise dans laquelle travaille le candidat**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Secteur d'activité : .....

.....

.....

Fonction actuelle dans l'entreprise

.....

.....

## **Projet professionnel en rapport avec le stage N12302 demandé**

**Précisez vos attentes vis-à-vis du stage**

**Précisez le projet de formation d'initiation aux RPS qui vous servira d'application professionnelle (travail inter-session) et à partir duquel votre évaluation individuelle de compétences sera réalisée par le jury (l'identification de ce projet est obligatoire dès la demande d'inscription)**

## Formations déjà suivies

### Formation obligatoire pour valider l'inscription au stage N12302

- ✓ Auto-formation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou auto-formation en ligne V000 « Compétences de base en prévention » ou formation équivalente dispensée par les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

*Merci de joindre la copie de l'attestation de compétences correspondante*

- ✓ Autres stages en relation avec les RPS déjà suivis :

A l'Inrs :

Dans un autre organisme :

*Joindre le programme ainsi que la copie de l'attestation de compétences*

## Expériences professionnelles

### Précisez votre expérience professionnelle en formation

*Il est obligatoire de témoigner d'au moins 2 ans d'expérience en tant que formateur d'adultes*

✓ Nombre d'années d'expérience :

✓ Contenu de cette expérience :

## **Expériences professionnelles (suite)**

**Décrivez une action de prévention que vous avez mis en œuvre et qui a nécessité une expérience des relations sociales (obligatoire pour pouvoir prétendre à l'inscription)**

**Quelles précautions avez-vous mis en œuvre dans ce dispositif ?**

## **Autres éléments**

**Indiquez les éléments que vous souhaitez porter à connaissance du responsable pédagogique (il vous est possible de joindre un CV et/ou tout document qui vous paraît utile)**

## **Important : informations relatives aux attestations remises à la fin de la formation N12302.**

À l'issue d'une entière participation au stage, une **attestation de présence** sera délivrée par l'INRS.

**Après correction de l'épreuve évaluative individuelle** (projet d'action de formation d'initiation aux RPS) par le jury, l'INRS envoie **une attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

**Merci de noter que la validation des compétences n'est pas acquise « de droit » mais correspond aux compétences réelles des stagiaires, évaluées à travers votre projet d'action de formation.**

Si l'ensemble des compétences est évalué « acquis », l'attestation permettra à son titulaire de prétendre à l'obtention du **certificat de « formateur en initiation aux RPS »**.

**Signature du demandeur**